**Règlement spécifique à la course solidaire pour le SIDACTION**

**Article 1 :**

L’association Entr’AIDES Guyane, organise le **dimanche 26 mars 2023 à Matoury** une course solidaire pour le SIDACTION, sous la sécurité de la ville de Matoury. **Le départ a lieu à 7h**.

**Article 2 : Epreuves**

Les épreuves proposées sont :

- Course de 8km

- Marche de 8km

**Article 3 : Tarif inscription**

L’inscription est de 10 euros par participant, une attestation de non contre-indication à la pratique sportive devra être remplie. Après l’inscription un dossard sera remis au participant.

Les inscriptions se font à l’association Entr’AIDES, possibilité de s’inscrire le jour du départ sous condition de venir une heure à l’ avance.

**Article 4 : Mineurs**

Les mineurs peuvent participer à la course avec autorisation du représentant légal.

**Article 5 : Parcours**

Le départ a lieu sur le parking du service des sports de Matoury, l’arrivée au même endroit.

Le parcours aura une distance de 1km sur un sentier les 7 km restant seront sur la route dans la zone Copaya aller-retour. Les intersections seront balisées et des bénévoles assureront les indications.

**Article 7 : Ravitaillement**

Il y’ aura deux point de ravitaillement, un avec de l’eau et le deuxième avec des fruits.

**Article 8 : La collation**

Un brunch avec du chocolat créole, soupe créole, salade de fruit, jus de fruit…

**Article 9 : Récompenses**

Les gagnants auront un cadeau.

Chaque coureur aura une attestation de participation avec un paquet souvenir.

**Article 10 : Droit à l’image**

Les participants autorisent les organisateurs de la course solidaires ainsi que leurs ayant droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaitre.

**Article 11 : Assurance**

Les organisateurs ont souscrit une assurance pour l’évènement couvrant leurs responsabilités civiles et celle des participants.

**Article 12 : Accidents/vols**

L’organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d’accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé, en cas de vols d’affaires personnelles pendant la durée de l’épreuve.